

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

N°23-031

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-D'ARC

Séance du 26 mai 2023

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-six mai, le Conseil Municipal de la Commune de Val-d'Arc dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle de réunion de la Mairie Déléguée d'Aiguebelle, sous la présidence de Monsieur RICO-PEREZ José, Maire.

Nombre de conseillers :  
En exercice : 23  
Présents : 17  
Votants : 22

Date de convocation : 22/05/2023  
Date d'affichage : 2/05/2023

**Présents** : MM. RICO-PEREZ José - GENON Hervé - BIBOLLET Nicolas - MANENTI Rémi -  
MARTINET Frédéric - MARTINET Jacky - MELLAN Lionel - MICHELLAND Bruno  
RICHARD Denis

Mmes BAZIN Josyane - COMBET Claire - GAZET Véronique - GENON Marie -  
JABOUILLE Martine - JALLIFFIER-VERNE Christelle - MASSUTTI Carole -  
LEGRAND Alexandra

**Excusés** : M. GACHET Roger -  
M. DELWAL Jean-Luc (Procuration à M. MELLAN Lionel)  
M. RIZZON Bruno (Procuration à M. RICHARD Denis)  
Mme BOIVINEAU Myriam (Procuration à M. RICO-PEREZ José)  
Mme PAVIET Laura (Procuration à Mme JABOUILLE Martine)  
Mme PEREZ Stéphanie (Procuration à Mme Josyane BAZIN).

A été nommé secrétaire de séance : Bruno MICHELLAND



**Objet** : Projet de microcentrale hydroélectrique sur le Bon Nant, Nant Brun et Nant Clair et signature d'une convention de servitudes sur les parcelles communales

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal son approbation le 05 novembre 2021 du projet d'implantation d'une microcentrale hydroélectrique par la société Force Morrice du Gelon, basée sur les communes de Bonvillaret et de Randens (commune déléguée de Val d'Arc). Il rappelle que le projet a produire du courant électrique à partir d'une source d'énergie renouvelable, et qui serait injecté sur le réseau électrique.

Monsieur le Maire présente ce jour au conseil municipal, un projet de convention visant à préciser l'implantation et les contreparties versées aux deux communes concernées.



Le conseil municipal,

- Considérant la volonté de la commune de promouvoir les énergies renouvelables sur son territoire,
- Considérant que le projet s'intègre idéalement dans le développement économique local,

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après avoir pris connaissance du projet de convention définissant les modalités d'implantation de cette microcentrale, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le projet d'implantation de la centrale hydroélectriques et ses équipements associés (conduite forcée, prises d'eaux, centrale et pistes d'accès),
- **APPROUVE** la convention jointe à la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif au projet et notamment la convention de servitudes sur les parcelles communales ;
- **AUTORISE** Forces Motrices du Gelon à faire les demandes et déclarations administratives nécessaire au développement du projet : dépôt du permis de construire ;
- **AUTORISE** Forces Motrices du Gelon à entreprendre toutes démarches et mesures nécessaires à la réalisation de l'étude de faisabilité du projet (installation de seuil de mesures, étude topographique...).

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Le secrétaire de séance

Monsieur le Maire



Le Maire,

José RICO-PEREZ